

Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une Evaluation Environnementale d'une AVAP

(Liste indicative des informations à fournir)

1. Intitulé du projet

Procédure concernée (création, transformation de ZPPAUP en AVAP)

Joindre la délibération engageant la procédure

Territoire concerné (joindre une carte du périmètre ou le plan de zonage). En cas de transformation d'une ZPPAUP en AVAP, préciser s'il y a évolution du périmètre et sur quels critères repose cette évolution

Délibération du Conseil
Communal du 25 septembre
2013 (délibération en PJ)

Aix-les-Bains
(Périmètre en pièce jointe)

2. État de la planification du territoire

Le territoire est-il couvert par un document d'urbanisme ? Si oui, préciser la date d'approbation). Ce document a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

PLU approuvé le 29 mars 2007.

Le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale

Le territoire fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours (élaboration - révision de PLU?) Cette procédure est-elle soumise à évaluation environnementale ? (décret du 27 mai 2005 et du 23 août 2012 pour les PLU n'ayant pas validé leur PADD avant le 1er février 2013)

Fait-elle l'objet d'une demande d'examen au cas par cas (voir décret du 23 Août 2012) ?
Si oui quand ?

Elaboration du PLU: prescrit en novembre 2014.

Le calendrier de mise en compatibilité du PLU avec l'AVAP est-il précisé ? Si oui préciser lequel.

2017.

3. Description des caractéristiques principales de l'AVAP, notamment celles constituant un cadre pour d'autres projets ou activités

3.1. Quels sont les objectifs de l'AVAP ?

- Préserver les lieux vespérés

- Préserver et valoriser le patrimoine vespéré.

- Valoriser les espaces publics

- Cadrer les interventions sur les bâtiments existants ✓ les évolutions

3.2 L'AVAP va-t-elle encadrer des projets, si oui quels types de projets ? (se baser sur les grandes orientations et les objectifs retenus dans le cadre des études et des débats de la commission locale qui seront repris dans le rapport de présentation de l'AVAP)

voir dossiers en pièce jointe

4. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone, des enjeux du territoire
 (s'appuyer sur le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental pour caractériser les enjeux.
 (Informations téléchargeables sur : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-interactive->)

4.1. Milieux naturels et biodiversité

Le périmètre de l'AVAP est-il concerné par des éléments de biodiversité remarquables? Si oui, préciser lesquels.	Si oui, quels sont les enjeux? P. 12 à 13 du RP - P. 19 à 20 du RP.
ZNIEFF de type 1 et 2, Autres inventaires biodiversité	1. ZNIEFF Type 1 - 2 ZNIEFF Type 2
Site Natura 2000 <i>ensemble du lac</i>	
Zone humide...	3 zones humide
Trames vertes et bleues	
Autres (préciser)	

4.2 Paysage

Le périmètre de l'AVAP est-il concerné par des protections et des éléments majeurs ? Si oui, préciser lesquels.	Si oui, quels enjeux ? RP p. 15
Sites classés ou inscrits	Réserves et Valançon
Parcs et jardins	
Alignements d'arbres remarquables	
Cônes de vue majeurs à préserver	
Autres (préciser)	

4.3. Architecture et patrimoine, archéologie

Le périmètre de l'AVAP est-il	Si oui, quels enjeux?
-------------------------------	-----------------------

concerné par des protections ou des éléments patrimoniaux majeurs ? Si oui, préciser lesquels.	p. 15 - 16 p. 17 et 18 - 55
Monuments historiques	14 monuments historiques.
Patrimoine de l'UNESCO	/
Des sites archéologiques ?	2 zones. p. 15.
Autres (préciser)	1 site inscrit au lac du Bourget à Beaufort -

4.4 Énergie

Le diagnostic préalable a-t-il identifié ?	Si oui, préciser p. 19, 20 du RP. p. 23, 24 du RP
Le contexte climatique	Hiver froid. Pluies abondantes. Ensoleillement, exposition au chaleur en été. vent
Le potentiel énergétique	
Des îlots de chaleur	
Autre (préciser)	

4.5 Eau

Le périmètre de l'AVAP est-il concerné ? par:	Si oui, quels enjeux?
La présence de nappes dont des nappes stratégiques pour l'alimentation de la population ?	
Des problèmes d'imperméabilisation des sols	

4.6 Cadre de vie

Le diagnostic préalable a-t-il identifié ? Si oui, préciser.	Si oui, quels enjeux?
Des problèmes de bruit	
De la pollution lumineuse	
La présence ou la volonté de développer des modes de déplacement doux, pouvant	Prise en compte des déplacements doux et la continuité de leurs itinéraires dans le aménagement des espaces publics.

influer sur l'aspect des espaces publics ou du mobilier urbain	
Autre (préciser)	

5. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre de l'AVAP

Comment les divers enjeux suivants sont-ils pris en compte dans l'AVAP ?
Les orientations retenues sont-elles susceptibles d'avoir des incidences négatives ou positives sur ces enjeux (si oui, préciser lesquels), à savoir :

5.1 Les enjeux de biodiversité

Respecter les protections faune-flore...

5.2 Les enjeux du paysage

L'AVAP identifie très finement les éléments structurants du paysage et donne tous les moyens d'assurer leur préservation & leur mise en valeur.

5.3 La gestion économe de l'espace et les enjeux de maîtrise de l'étalement urbain

L'AVAP permet la réalisation de nouveaux logements dans le respect des typologies architecturales identifiées. Accompagnement du renouvellement urbain avec des exigences de qualité pour la construction neuve et les espaces verts.

5.4 Le climat et les énergies renouvelables (économie, isolation, production énergie renouvelable respectueuse du patrimoine...)

Utiliser des matériaux sans plomb et si possible locaux.
Conserver les systèmes existants par la rénovation -
Utiliser l'énergie opportune, le reste en œuvre si elle ne porte pas atteinte au bâti & paysage

5.5 L'eau (qualité, température, géothermie, pompage, forage, ressource en eau potable)

5.6 Le cadre de vie (effets de l'isolation, espaces publics...)

Préservation des jardins expérimentaux

5.7 Autres : Préciser

6. Eléments complémentaires que la collectivité souhaite communiquer